

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 19 mai 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4003-2017.

Gazifère inc. – Rapport annuel 2016 et Cause tarifaire 2018.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0112 du 16 mai 2017 de Gazifère sur les demandes d'intervention.

Monsieur le Secrétaire par intérim,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) procèdent ci-après à répondre aux commentaires B-0112 du 16 mai 2017 de Gazifère sur les demandes d'intervention.

En premier lieu, nous désirons remercier Gazifère de nous avoir signalé une erreur de formulation dans notre demande d'intervention, laquelle pouvait prêter à confusion quant au traitement de l'écart réel/prévision du PGEÉ. Nous déposons sous pli une **version amendée de notre demande d'intervention afin de rectifier cette formulation.**

Nous constatons que Gazifère **ne s'oppose pas à la demande d'intervention de SÉ-AQLPA**, tant en Phase 1 qu'en Phase 2, sauf pour deux réserves quant aux deux sujets suivants de la Phase 1.

En premier lieu, sur le suivi du PGÉE, nous réitérons que la sous-réalisation du PGÉE de Gazifère pose un problème majeur, qui se répète d'année en année. En 2016 en effet, comme indiqué dans notre demande d'intervention amendée, la sous-réalisation du PGEÉ de Gazifère en 2016 représente 53% de son budget total (et 36% de son budget de programmes). Cette sous-réalisation du PGÉE est d'un montant équivalent à 27% des 590k\$ du trop-perçu 2016 de Gazifère inc. Note : c'est un ordre de grandeur ; nous comprenons très bien que le PGEÉ ne fait pas partie de la formule de traitement des écarts de rendement.

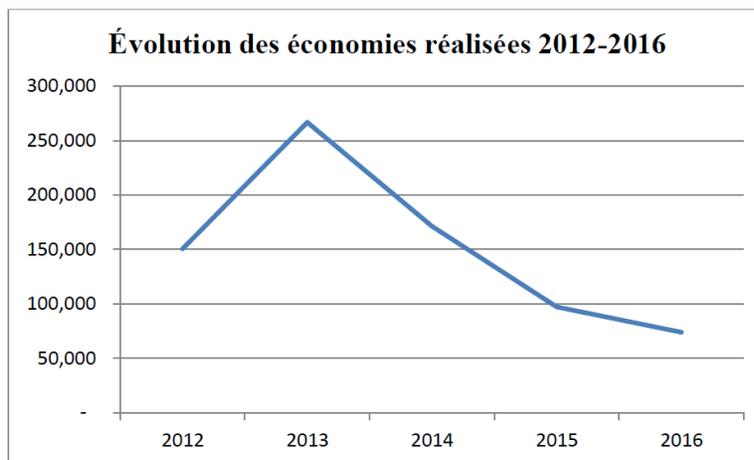
Tel qu'indiqué dans la section 1.1 du paragraphe 4 de notre demande d'intervention amendée, en Phase 1 du présent dossier :

*Nous passerons en revue les **résultats de 2016 de chacun des postes budgétaires et programmes du PGEÉ de Gazifère inc.** Nous attacherons une importance particulière à l'identification des causes des écarts très importants entre ces résultats et les prévisions sur lesquelles la décision tarifaire 2016 avait été fondée, de même que les explications fournies par Gazifère inc. quant à de tels écarts. Nous examinerons également de façon approfondie le Rapport Dunsky proposant les révisions susdites des gains des programmes du PGEÉ (B-0076, GI 10, document 2). Nous examinerons également l'impact de de l'ajustement des résultats du PGEÉ au rapport annuel sur l'interfinancement entre catégories tarifaires, alors que c'est le secteur CI qui est déjà l'interfinancier tarifaire.*

De là, nous recommanderons à la Régie s'il y a lieu d'accepter ou non, avec ou sans modifications, ces résultats du PGEÉ ou d'émettre d'autres recommandations.

Nous désirons offrir à la Régie le fruit de notre réflexion quant à la manière dont elle devrait exercer ses pouvoirs au stade de l'examen du rapport annuel alors que, année après année, les résultats du PGEÉ de Gazifère demeurent substantiellement inférieurs au budget prévu.

Le graphique suivant (B-0075, GI10, document 1, page 20) montre l'évolution préoccupante des résultats en m³ économisés obtenu par le PGEÉ de Gazifère depuis 2012 :



Nous examinerons notamment si les écarts importants réels/prévision du PGEÉ de 2016 soulèvent des enjeux de fond, qu'ils soient méthodologiques ou de design de programmes (en tenant compte des corrections aux estimations de gains unitaires proposées par Gazifère), nécessitant des correctifs ou si au contraire de tels écarts et leur récurrence doivent être considérés comme normaux et faisant partie du risque propre au PGEÉ dans les marchés de Gazifère inc.

Nous maintenons ces propos. Après plusieurs années de sous-réalisation du PGEÉ de Gazifère, nous ne sommes pas convaincus qu'il n'existe rien d'autre que la Régie puisse faire que de constater cette sous-réalisation, tenir compte de l'écart négatif réel-prévision, et attendre que la même chose se répète l'année suivante (en diminuant de nouveau le budget du PGEÉ l'année suivante pour ensuite constater de nouveau, là encore, sa sous-réalisation). Nous souhaitons explorer avec la Régie les outils décisionnels dont elle dispose pour effectuer un suivi apte à mieux gérer ces résultats décevants et tenter d'éviter la continuation de leur répétition. La Régie est plus qu'une étampe en caoutchouc.

* * *

En second lieu, sur le suivi des programmes commerciaux, nous désirons rassurer Gazifère qui, en page 2 de sa lettre B-0112 du 16 mai 2017, craint un déploiement énorme de ressources au présent dossier, au sujet de son erreur publicitaire l'ayant amenée à accorder une aide financière au-delà de ce qui était prévu au programme. Au présent dossier, en Phase 1, nous souhaitons aborder le suivi des programmes commerciaux; l'erreur publicitaire susdite ne constitue qu'un aspect de ce suivi et nous ne solliciterons pas de ressources énormes de Gazifère à ce sujet au dossier. Nous souhaiterons toutefois mieux comprendre ce qui s'est passé et comment l'on fait pour s'assurer que ce type d'erreur soit prévenue. Tel qu'indiqué dans la section 1.2 du paragraphe 4 de notre demande d'intervention amendée :

*SÉ-AQLPA vérifieront les résultats de ces programmes, afin de déterminer notamment si ceux-ci ce qui va dans le sens de ce qui était souhaité par de tels programmes, ceci en vue d'aider à la décision à venir en Phase 2 sur l'opportunité ou non de prolonger ces programmes, notamment quant au principe de 'la bonne énergie à la bonne place' et de la filière énergétique qui est remplacée. **Nous chercherons à obtenir des précisions quant à l'absence de résultats du 3e de ces programmes, ce qui dénote (tout comme pour le PGEÉ ci-dessus) que des budgets destinés au secteur CI ne sont pas dépensés, alors que c'est le secteur CI qui est déjà l'interfinancier tarifaire.** Nous demanderons aussi des précisions quant à l'erreur de publicité du 2e de ces programmes, laquelle a contraint Gazifère à verser une subvention contraire aux paramètres du programme (avant de rectifier sa publicité). [Souligné en caractère gras par nous]*

* * *

Il y a lieu de garder à l'esprit que **le budget des intervenants en Phase 1** du présent dossier est déjà circonscrit.

Au sujet de la demande d'intervention du GRAME, en page 3 de sa lettre B-0112 du 16 mai 2017, Gazifère se dit en désaccord avec le lien que cet intervenant souhaite établir entre le PGEÉ et les programmes commerciaux, aux fins de la présente Phase 1. Gazifère affirme :

Même si les programmes commerciaux et les programmes du PGEÉ de Gazifère pouvaient éventuellement être commercialement combinés pour les secteurs résidentiel, et commercial cette approche demeure pour l'instant théorique et l'analyse annoncée par le GRAME à ce

sujet, dans le contexte de la phase 1 du présent dossier, est prématurée et déborde du cadre établi par la Régie dans sa décision précitée.

Sur ce dernier point, nous sommes en partie d'accord avec Gazifère que la question du lien éventuel entre le PGEÉ et les programmes commerciaux constitue davantage un sujet d'étude de la Phase 2 (pour l'avenir) que de la Phase 1 (pour le rapport annuel 2016), bien que nous partageons vivement l'objectif du GRAME de raffermir les liens entre les deux. Mais ces liens (ou leur insuffisance) ne sont pas dénués de tout intérêt en Phase 1 aussi : il est en effet pertinent d'examiner s'il existe des caractéristiques communes (ou des caractéristiques différentes) quant à la manière dont le PGEÉ et les programmes commerciaux ont été livrés et qui expliqueraient certaines sous-réalisations de ceux-ci (ou si le manque de lien entre les démarches et équipes de Gazifère livrant ces deux groupes de programmes ferait ou non partie des causes de sous-réalisation).

Enfin en page 4 de sa lettre B-0112 du 16 mai 2017, Gazifère laisse entendre, aux fins de sa Phase 2 à venir au présent dossier, qu'il y aurait peut-être lieu d'« **attendre** » que **Transition énergétique Québec (TEQ) soit prête**. Elle affirme :

Transition énergétique Québec (TEQ) n'étant pas encore totalement opérationnelle, il est difficile d'évaluer à ce stade-ci l'étendue des obligations de Gazifère aux fins de l'atteinte de ces objectifs. Il serait judicieux de laisser les choses se mettre en place du côté de TEQ avant de déterminer d'emblée les objectifs que Gazifère aura à atteindre.

À ce qui précède, nous répondons que, si lors de la Phase 2 du présent dossier, TÉQ n'est toujours pas prête, rien n'empêchera Gazifère et la Régie d'aller de l'avant malgré tout. On se rappelle à cet égard que l'ancienne Agence de l'efficacité énergétique avait aussi pris un certain temps avant d'être prête et que cela n'avait pourtant pas bloqué pour autant les distributeurs et la Régie dans leur capacité de développer et de mettre en œuvre des PGEÉ et même d'en hausser les objectifs.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir la demande d'intervention de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier telle qu'amendée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse par le Système de dépôt électronique de la Régie.